

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 11 juin 2026

Délibération du conseil municipal

Jeudi 18 juin 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.

PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,

SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

**N° 2026060010- PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES EN VUE DE LA
CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la Commission Communale des Impôts Directs ;
Considérant que la commune de Saint-Martin-des-Prés compte 329 habitants et relève ainsi du régime applicable aux communes de moins de 2 000 habitants, pour lesquelles la commission comprend le maire ou son représentant et six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur proposition du Conseil municipal à partir d'une liste de contribuables établie en nombre double ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'ETABLIR une liste de douze (12) commissaires titulaires potentiels et douze (12) commissaires suppléants potentiels remplissant les conditions prévues à l'article 1650 du Code général des impôts.

DE TRANSMETTRE cette liste à la Direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor afin qu'il soit procédé à la désignation des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 25 JUIN 2026
et de sa publication le 25 JUIN 2026
Le Maire,

Stellens



Pour copie conforme
Le Maire,

Stellens

